Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9470610
Centre d'intérêt: 871

Frenette-Roy, Jacqueline.

Santé et services sociaux : assistance familiale et sociale aux personnes à domicile : orientations, buts et objets de formation / [conception et rédaction, Jacqueline Frenette-Roy et Yvonne Pratte Beaudoin ; Direction générale de la formation professionnelle]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1990 [i.e.] 1993.
27 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre: 19; La formation professionnelle au secondaire. Code: 9394-0331; 17-1903-00.

ISBN 2-550-23867-2

Vedette(s)-secondaire(s): Pratte-Beaudoin, Yvonne * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle

Descripteur(s): Services sociaux * Objectifs d'éducation * Objectifs d'enseignement * Objectifs de comportement * Compétence * Programme d'études * Stage * Formation professionnelle * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile

Constituant une étape importante dans le processus d'élaboration de programmes, ce document décrit les orientations, buts et objets de formation du programme Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile. Il précise également les objectifs généraux et les compétences attendues et donne quelques indications sur la filière de formation, la durée de la formation et l'organisation des stages.

Type de document:

19

SANTÉ
ET SERVICES
SOCIAUX

ASSISTANCE FAMILIALE ET SOCIALE AUX PERSONNES À DOMICILE

ORIENTATIONS, BUTS ET OBJETS DE FORMATION

La FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

94-70610

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

ASSISTANCE FAMILIALE ET SOCIALE AUX PERSONNES À DOMICILE

ORIENTATIONS, BUTS ET OBJETS DE FORMATION

Novembre 1990

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Conception et rédaction	*Jacqueline Frenette-Roy et* *Yvonne Pratte-Beaudoin* *Conseillères techniques*
Saisie du texte	*Odile Béland* *Agente de secrétariat*
Révision linguistique	*Hélène Larue* *Services linguistiques du Ministère*
Coordination	*Ghislaine Gaudreau* *Responsable du secteur Santé et services sociaux*

REMERCIEMENTS

La Direction générale de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réunion de validation des orientations, des buts et des objets de formation du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile*. On trouve la liste de ces personnes au point 8.1 du présent document.

FÉMININ – MASCULIN

Étant donné que la très grande majorité des personnes qui exercent le métier à l'étude sont des femmes, seul le genre féminin sera utilisé dans ce document afin d'en alléger la lecture.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en tenant compte des grandes orientations et des buts généraux de la formation professionnelle ainsi que des données recueillies au moment de l'analyse de la situation de travail des auxiliaires familiales et sociales, tenue à Montréal les 6, 7 et 8 novembre 1990.

Il contient les orientations, les buts et les objets de formation du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile*, proposés à un comité consultatif réuni à Montréal le 11 décembre 1990. Les commentaires et recommandations de ce comité ont été ajoutés au document initial. Cependant, les modifications qui seront apportées à la matrice des objets de formation, au tableau synthèse et aux énoncés de compétences du programme se trouveront dans la version définitive du programme d'études.

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

1. Orientations du programme 3

2. Buts de formation 5

3. Matrice des objets de formation 9

4. Objectifs généraux et énoncés de compétences 13

5. Filière de formation 15

6. Durée de la formation 15

7. Organisation des stages de formation 15

8. Réunion de validation 19

   8.1 Composition du comité 19
   8.2 Ordre du jour 20
   8.3 Commentaires et recommandations 21

ANNEXE I : Synthèse du programme d'études 25

ANNEXE II : Compétences du programme d'études 27

INTRODUCTION

Le présent document, dont la rédaction constitue une étape importante dans le processus d'élaboration de programmes, décrit les orientations, les buts et les objets de formation du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile*.

Les orientations retenues, tout en étant particulières au programme, s'inscrivent dans la perspective du *Plan d'action en formation professionnelle au secondaire*, lequel accorde une grande importance à la qualité de la formation professionnelle. Ces orientations visent une formation à la fois plus accessible, plus fonctionnelle et plus polyvalente, permettant une plus grande capacité d'adaptation au marché du travail et facilitant la mobilité de la main-d'oeuvre.

Les buts de formation proposés dérivent eux aussi des buts généraux de la formation professionnelle, en ce sens qu'ils visent à rendre la personne efficace dans l'exercice de son métier, capable de s'intégrer à la vie professionnelle et de pratiquer son métier avec compétence.

Le choix des objets de formation du programme a été fait en tenant compte des orientations et des buts de formation déterminés et à partir des tâches définies comme étant celles des auxiliaires familiales et sociales au moment de l'analyse de la situation de travail. Seules les tâches essentielles à l'exercice du métier ont été retenues; elles ont été réorganisées de façon à pouvoir constituer les objets sur lesquels portera la formation rattachée au programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile*.

1. ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Les orientations particulières qui sous-tendent le choix des buts et des objets de formation du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* sont les suivantes :

- Préconiser une démarche centrée sur la primauté de la personne.
- Tenir compte des différences et des valeurs des diverses clientèles.
- Se préoccuper de l'ensemble des besoins et de la condition bio-psycho-sociale des personnes en besoin d'aide.
- Tenir compte des règles de l'éthique professionnelle particulières à l'exercice du métier.
- Refléter la diversité des clientèles et des conditions d'exercice du métier.
- Tenir compte de l'organisation du travail, qui suppose la collaboration avec les membres de l'équipe multidisciplinaire et le partage des responsabilités.
- Tenir compte de la situation démographique et socio-économique au Québec, ainsi que des nouvelles politiques en matière de maintien à domicile.
- Susciter la participation des milieux de travail à l'organisation des stages ainsi qu'à la formation et à l'évaluation des stagiaires.
- Favoriser la continuité dans le déroulement des stages.

2. BUTS DE FORMATION

Les buts de formation du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* expriment les résultats globaux attendus à la fin de la formation. Leur particularité repose sur les précisions qui les accompagnent, ces dernières permettant d'en mieux saisir la portée. En voici l'énoncé :

1) **Rendre la personne efficace dans l'exercice du métier**

- Permettre à la personne d'exécuter correctement et avec des performances acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et activités du métier.

- Permettre à la personne d'évoluer adéquatement dans son milieu de travail en favorisant l'acquisition ou le développement des habiletés ou des attitudes suivantes :

  - le souci constant des besoins des usagers et les attitudes de vigilance qui en découlent;

  - la capacité de communiquer efficacement et d'établir une relation de confiance avec les usagers;

  - la capacité de communiquer efficacement avec ses supérieurs et avec les autres membres de l'équipe multidisciplinaire;

  - la capacité de travailler dans des situations variées, contraignantes et quelquefois dangereuses;

  - la capacité d'analyser des situations et d'adapter rapidement ses interventions;

  - le souci du respect des règles de l'éthique professionnelle;

- le souci du respect des principes d'hygiène, d'asepsie et de mécanique corporelle, ainsi que de l'ensemble des règles liées à la santé et à la sécurité au travail;

- la capacité d'appliquer avec compétence les techniques propres à l'exercice du métier.

2) **Assurer l'intégration à la vie professionnelle**

- Favoriser la connaissance du marché du travail dans le secteur Santé et services sociaux, plus particulièrement celle de l'organisation des services de maintien à domicile.

- Permettre la connaissance des droits des usagers ainsi que celle des droits et responsabilités inhérents à l'exercice du métier.

- Permettre la compréhension du rôle de l'auxiliaire familiale et sociale au sein de l'équipe multidisciplinaire et les limites de ses interventions.

- Permettre une intégration progressive au marché du travail.

3) **Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels**

- Permettre une compréhension minimale des principes sous-jacents aux soins et aux services donnés.

- Permettre l'acquisition de méthodes de travail et du sens de la discipline.

- Permettre le développement de l'initiative, du jugement et du sens des responsabilités.

- Permettre le développement de l'habitude de l'auto-évaluation.

- Permettre le développement du goût de se renseigner sur tout ce qui se rapporte au métier et le souci de se tenir à jour au point de vue professionnel.

4) **Assurer la mobilité professionnelle**

- Permettre le développement d'attitudes positives par rapport aux changements et aux situations nouvelles.

- Permettre l'accroissement du goût d'apprendre, de se renseigner, de se documenter.

- Permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3. MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation est un tableau qui permet de visualiser l'articulation de ces mêmes objets selon les deux axes de développement des compétences: celui de la maîtrise du métier (compétences particulières) et celui de la formation fondamentale (compétences générales). Ce tableau met aussi en évidence les grandes étapes du processus de travail propre à l'exercice du métier.

L'axe des compétences particulières regroupe les compétences portant sur les tâches et les activités liées directement à l'exercice du métier; celui des compétences générales regroupe des compétences portant sur des activités plus globales, transférables à plusieurs tâches ou à plusieurs situations. Les compétences générales se rapportent surtout à des connaissances, à des principes particuliers et à des techniques.

Le symbole △ indique les liens fonctionnels qui existent entre les compétences particulières et les étapes du processus de travail. Le symbole ○ indique les liens fonctionnels qui existent entre les compétences générales et les compétences particulières. Lorsque les symboles sont noircis, cela signifie que l'on a systématiquement tenu compte des liens fonctionnels dans la formulation des objectifs visant l'acquisition des compétences particulières.

La matrice des objets de formation a été élaborée en tenant compte des orientations et des buts de formation du programme et à partir des tâches et sous-tâches définies au moment de l'analyse de situation de travail. La progression pédagogique en ce qui a trait à la complexité des apprentissages, à la difficulté et à l'autonomie est aussi entrée en ligne de compte et a servi de fil conducteur à la répartition des objets de formation dans la matrice.

La logique utilisée au moment de l'élaboration de la matrice des objets de formation aura donc une influence sur la séquence d'enseignement des modules. En effet, les compétences particulières de l'axe vertical sont présentées dans un ordre à privilégier pour l'enseignement et servent de point de départ à l'agencement de l'ensemble des modules. Pour ce qui est de l'enseignement des modules de l'axe horizontal, on devra tenir compte de l'enseignement des modules de l'axe vertical pour lesquels les modules de compétences générales constituent des préalables.

La durée de formation du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* a été évaluée à 960 heures réparties en 14 modules de formation générale et 8 modules de formation particulière. Les durées allouées à l'acquisition des compétences de chacun des axes sont respectivement de 495 et de 465 heures.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN ASSISTANCE FAMILIALE ET SOCIALE AUX PERSONNES À DOMICILE

TABLEAU II

NUMÉROS	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (Tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle)	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)										COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)										TOTAUX	
				Prendre connaissance des données du plan d'intervention	Prendre contact avec la personne à domicile	Planifier les étapes de l'intervention	Réaliser l'intervention	Observer l'état et le comportement général de la personne	Concilier la personne ou la référer aux ressources d'aide	Assurer la sécurité de la personne et prendre congé	Faire un rapport du résultat de l'intervention	Consigner les notes au dossier	Assurer le suivi de l'intervention	Appliquer des notions sur le développement de la personne	Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe	Appliquer des notions d'hygiène et de microbiologie	Appliquer des notions sur les maladies et les déficiences les plus courantes	Appliquer des principes et des techniques de déplacement sécuritaire des personnes	Appliquer les règles de l'éthique professionnelle	Appliquer les mesures de prévention relatives à la santé et à la sécurité du travail	Appliquer des notions de dynamique familiale	Appliquer des connaissances sur les problèmes sociaux et les ressources d'aide	Dispenser les premiers soins	Planifier sa démarche de recherche d'un emploi	NOMBRE D'OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION
	NUMÉROS													2	3	4	6	7	9	10	13	14	16	18		
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	T												S	S	C	C	C	S	S	S	S	C	S	11	
	DURÉE		h											60	75	30	45	60	30	30	45	60	30	15		480
1	Se situer à l'égard du métier et de la démarche de formation	S	30				△								○				○							
5	Exécuter des tâches d'entretien domestique courant	C	30	△		▲	▲								●											
8	Exécuter des tâches liées aux soins d'hygiène et de confort	C	60	△		▲	▲								●	●	●	●	●							
11	Exécuter des tâches liées à l'alimentation	C	45	△			▲								●	●	●		●	●						
12	Participer à la prestation de soins et de services à domicile	S	75	▲	▲	▲	▲	▲		△		△		●	●	●	●	●	●	●						
15	Établir une relation de confiance avec une personne à domicile	S	75		▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	△	●	●	●	○		●	●	○	●				
17	Réaliser des tâches liées à l'administration des affaires courantes	C	45	△			▲		▲						●				●			●				
19	Dispenser des soins et des services à domicile	S	120	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	△	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○	○		
	NOMBRE D'OBJECTIFS	8																							19	
	DURÉE DE LA FORMATION		480																							960

T: Type d'objectif
. Comportement (C)
. Situation (S)
h: Heures

△ Existence d'un lien fonctionnel
▲ Application d'un lien fonctionnel
○ Existence d'un lien fonctionnel
● Application d'un lien fonctionnel

Entre les compétences particulières et le processus

Entre les compétences générales et les compétences particulières

SESSIONS
1
2

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET ÉNONCÉS DE COMPÉTENCES

Les objectifs généraux d'un programme sont l'expression d'intentions éducatives regroupant des compétences à développer chez l'élève. Ils servent d'orientation aux objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent, ces derniers étant les cibles principales de la formation.

Les objectifs généraux du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* sont énumérés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liés à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail

- Se situer par rapport à la profession et à la démarche de formation.
- Appliquer des notions de communication et de relations interpersonnelles et interprofessionnelles.
- Appliquer les règles de l'éthique professionnelle.
- Planifier sa démarche de recherche d'un emploi.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à l'application de mesures préventives en milieu de travail

- Appliquer des mesures d'hygiène et d'asepsie.
- Appliquer des principes et des techniques de transfert et d'habillage.
- Appliquer les mesures de prévention relatives à la santé et à la sécurité du travail.
- Dispenser les premiers soins.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la compréhension des principes sous-jacents à la réalisation d'interventions auprès des diverses clientèles

- Appliquer des notions sur les maladies les plus courantes.
- Appliquer des notions sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées.
- Appliquer des notions sur le développement de la personne.
- Appliquer des notions de gérontologie et de gériatrie.
- Organiser des activités récréatives et éducatives.
- Appliquer des notions de dynamique familiale.
- Appliquer des connaissances sur les problèmes sociaux et les ressources d'aide.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la réalisation de divers types d'intervention

- Exécuter des tâches d'entretien domestique courant.
- Exécuter des techniques de soins d'hygiène et de confort.
- Exécuter des tâches liées à l'alimentation.
- Effectuer des tâches liées à l'administration des affaires courantes.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la réalisation de divers types d'intervention dans des conditions réelles de travail

- Participer à la prestation de soins et de services à domicile.
- Établir une relation de confiance avec une personne à domicile.
- Dispenser des soins et des services à domicile.

5. FILIÈRE DE FORMATION

Le programme réaménagé des auxiliaires familiales et sociales est inscrit dans la filière du certificat d'études professionnelles depuis l'harmonisation des programmes des secteurs des jeunes et des adultes. Cependant, des études préliminaires effectuées par la suite ont souligné l'anomalie d'une telle situation et recommandé que le nouveau programme d'études soit inscrit dans la filière du diplôme d'études professionnelles. Cette recommandation s'appuie sur l'évolution du métier dans une société en mutation et sur le haut degré d'autonomie requis des auxiliaires familiales et sociales, dont les responsabilités sont sans cesse accrues par la complexité des situations auxquelles elles doivent faire face. Ce degré d'autonomie ne peut être atteint sans l'apport des connaissances générales et des connaissances particulières essentielles à l'exercice du métier.

La filière conduisant au diplôme d'études professionnelles est accessible après une 11e (5e secondaire) ou une 10e (4e secondaire) année de formation générale; dans ce dernier cas, l'élève doit avoir au moins 16 ans et avoir réussi les examens des matières suivantes (10e année ou 4e secondaire) : langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux, catholique ou protestant, ou enseignement moral.

6. DURÉE DE LA FORMATION

La durée totale de la formation des auxiliaires familiales et sociales a été évaluée à 960 heures. Cette évaluation a été faite en tenant compte de la durée de l'ancien programme d'études et des failles à combler étant donné la diversité et l'alourdissement des clientèles à desservir.

7. ORGANISATION DES STAGES DE FORMATION

Conformément à la demande des personnes représentant le marché du travail, le programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* comporte des stages de formation devant s'effectuer en milieu de travail, et selon une progression dans la complexité et dans le développement de l'autonomie.

Actuellement, l'organisation de stages en formation professionnelle dans le secteur Santé et services sociaux est assujettie aux ententes qui interviennent entre les commissions scolaires et les établissements de santé, en vertu d'un contrat d'affiliation négocié entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de l'Éducation. Peut-être y aurait-il lieu de songer à établir ce type d'entente entre les établissements de services sociaux et les commissions scolaires au sujet du programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile*.

Présentement, les stages de formation ont lieu non seulement à domicile par l'intermédiaire des CLSC, mais aussi dans les centres hospitaliers et les centres d'hébergement. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une situation anormale puisqu'elle ne reflète pas les lieux et les conditions d'exercice du métier et, par conséquent, ne permet pas à l'auxiliaire familiale et sociale de développer l'autonomie que requièrent les situations complexes et imprévues pouvant survenir à domicile.

La nouvelle orientation du programme, qui tient compte de la politique de formation professionnelle, exige que les stages de formation se déroulent dans le contexte réel de travail. Les stages des futures auxiliaires familiales et sociales devront donc avoir lieu à domicile, ce qui nous amène à nous poser un certain nombre de questions en ce qui a trait à leur organisation:

1) Est-ce que les établissements de services sociaux (CLSC, CSS) seraient prêts à recevoir des stagiaires et à participer à l'organisation des stages?

2) Faudrait-il définir un nouveau type d'entente à l'intérieur d'une politique de collaboration entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation pour l'organisation des stages de formation des auxiliaires familiales et sociales?

3) Est-ce que les établissements de services sociaux accepteraient d'adhérer à une telle entente et s'y soumettre?

4) Quelle est la capacité moyenne d'accueil des établissements de services sociaux?

5) Est-ce que les organismes privés de maintien à domicile et les organismes bénévoles à caractère social pourraient participer à l'organisation des stages?

6) Est-ce que les responsables du maintien à domicile dans les établissements de services sociaux accepteraient de participer à l'évaluation de la qualité du travail des stagiaires et à vérifier, à la fin de la formation, si celles-ci sont prêtes à accéder au marché du travail?

À notre avis, la préparation d'une main-d'oeuvre qualifiée, prête à répondre aux besoins des employeurs dès l'entrée sur le marché du travail, sous-entend un partage équitable des responsabilités entre les différents partenaires.

Le fait de partager des responsabilités dans la formation et l'évaluation des stagiaires constituerait un moyen de resserrer les liens qui existent déjà entre le milieu de l'éducation et celui des services sociaux. Cela permettrait de mieux connaître les besoins quantitatifs et qualitatifs en ce qui a trait au maintien à domicile, et d'y répondre rapidement et de façon continue. Cela permettrait aussi de profiter des ressources du réseau des services sociaux pour la formation des élèves et d'articuler plus adéquatement la formation en fonction de besoins actuels. Enfin, cela permettrait aux établissements de services sociaux d'établir des contacts fructueux avec le réseau scolaire ou le ministère de l'Éducation et de mieux faire connaître leurs attentes.

8. RÉUNION DE VALIDATION

La réunion de validation des orientations, des buts et des objets de formation du nouveau programme *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* s'inscrit dans le processus d'élaboration des programmes en formation professionnelle au secondaire. Elle fait suite à l'analyse de situation de travail qui a permis de déterminer les tâches du métier ainsi que les habiletés et les comportements nécessaires à l'exécution de ces tâches.

Le comité consultatif chargé d'établir un consensus sur les éléments mentionnés ci-dessus était composé de représentantes et de représentants du métier et des employeurs ainsi que de représentantes et de représentants du monde de l'éducation, des associations et des ministères concernés.

8.1 Composition du comité

Les personnes suivantes ont participé à la réunion :

Janine Anctil-Fortier
Chef de division
CSS du Montréal métropolitain

Claire Ayotte
Auxiliaire familiale et sociale
Montréal

Bona Beaulieu
Coordonnateur de la formation professionnelle
CS de Charlesbourg

Michèle Castonguay
Agente de recherche
Service de la planification et des ressources humaines
MSSS, Québec

Murielle Dumont-Lemasson
Conseillère à la Direction des programmes de maintien à domicile
Fédération des CLSC du Québec
Montréal

Diana Frank
Conseillère pédagogique
CEP du Grand-Montréal

Sylvie Gendreau
Enseignante
CEC de Montréal

Marie-Claude Grau
Enseignante
CEC de Montréal

Yves Grenier
Directeur adjoint
CEC de Montréal

Danielle Joanette-Walker
Technicienne en assistance sociale
CLSC de Hull

Denys Labrecque
Directeur général
Services Présence Famille
Montréal

Lise Lalonde
Enseignante
CS Jérôme-Le Royer
Montréal

Murielle Larivière-Lebret
Conseillère en formation
Office des personnes handicapées
du Québec
Montréal

Marie-Paule Lévesque
Auxiliaire familiale et sociale
Association des auxiliaires familiales
et sociales
Montréal

Christiane Phélis
Auxiliaire familiale et sociale
CLSC «SOC»
Sherbrooke

Julie Talbot
Éducatrice familiale
CSS du Montréal métropolitain

Solange Vallières
Adjointe à l'équipe d'aide à domicile
CLSC Basse-Ville
Québec

Nicole Verrette
Agente de recherche
Direction générale de l'enseignement
collégial
MESS
Québec

8.2 Ordre du jour

1. Accueil et présentation des participantes et des participants.

2. Buts de la rencontre.

3. Renseignement généraux sur le programme et sur son processus d'élaboration.

4. Orientations et buts de formation du programme.

5. Matrice des objets de formation du programme.

6. Objectifs généraux.

7. Filière de formation et durée du programme.

8. Organisation des stages de formation.

9. Varia.

10. Clôture de la rencontre.

8.3 Commentaires et recommandations

Les participantes et les participants à la réunion ont globalement endossé le projet de formation proposé. Toutefois, les divers points à l'ordre du jour ont suscité des discussions. On trouve ci-après les principaux commentaires ainsi que les recommandations retenues relativement aux thèmes analysés.

Orientations

L'orientation «Tenir compte des différences et des valeurs des diverses clientèles» a été légèrement modifiée dans un but de clarification et se lit maintenant comme suit: «Tenir compte de la situation socioculturelle des diverses clientèles».

Étant donné l'importance du rôle éducatif de l'auxiliaire familiale et sociale, une orientation a été ajoutée: «Se préoccuper du développement et du maintien de l'autonomie des usagers».

Buts de formation

De façon générale, les buts de formation ont semblé satisfaire les participantes et les participants. Cependant, ceux-ci ont fait ressortir les difficultés causées par la répartition des précisions relatives à chacun des buts, étant donné qu'ils considèrent comme arbitraire la séparation de la théorie et de la pratique, et que plusieurs de ces précisions pourraient s'appliquer à plus d'un but.

La suggestion d'ajouter le mot «responsable» à l'énoncé du premier but de formation a été refusée, cet énoncé étant un énoncé officiel faisant partie du cadre général d'élaboration des programmes de formation professionnelle.

Une participante a suggéré que la précision portant sur les techniques soit ramenée au début des sous-thèmes, de façon à en faire ressortir l'importance, ce qui a été accepté d'emblée.

Objets de formation

Le contenu de la matrice des objets de formation a semblé satisfaire les participantes et les participants et a subi peu de changements au moment de la validation, quoi qu'il ait suscité de nombreux commentaires.

Des personnes ont suggéré un ajout de 15 heures à la durée de chacun des modules suivants :

- Exécution des techniques de soins d'hygiène et de confort.

- Notions sur les maladies les plus courantes.

- Communication et relations interpersonnelles et interprofessionnelles.

- Établissement d'une relation de confiance avec une personne à domicile.

Cependant, seule la proposition relative à l'augmentation de la durée de ce dernier module a fait l'objet d'un consensus, les autres n'ayant entraîné que des avis partagés.

Par ailleurs, l'énoncé «Appliquer des notions sur les problèmes vécus par les personnes handicapées» a fait l'objet d'un changement et devra se lire comme suit: «Appliquer des notions sur le processus d'apparition du handicap».

Pour ce qui est du module portant sur l'organisation des activités récréatives et éducatives, il a fait l'objet de nombreuses questions et d'une suggestion qui consistait à remplacer «récréatif» par «communautaire». Cependant, comme la possibilité de développer une telle compétence en milieu scolaire a été mise en doute par les représentantes et les représentants du monde de l'éducation, cette question est restée en suspens et devra être résolue au moment de l'élaboration du programme. Seul le mot «récréatif» a été enlevé.

D'autres questions ont été posées relativement au contenu des modules, à savoir si les éléments suivants feraient partie du programme: mesures de sécurité, approche au mourant, caractéristiques des déficiences motrices, maladies d'ordre psychiatrique et comportemental. Le fait que tous ces éléments feraient partie du programme ont semblé satisfaire l'ensemble des participantes et des participants.

Filière de formation et durée du programme

La proposition faite au moment de l'analyse de situation de travail et qui consistait à inscrire le nouveau programme dans la filière du diplôme d'études professionnelles a été acceptée à l'unanimité, non seulement parce que les préalables correspondaient davantage aux exigences du marché du travail, mais aussi parce que la proposition permettait aux personnes diplômées d'avoir l'âge requis pour accéder au marché du travail en santé et services sociaux.

En ce qui a trait à la durée du programme, qui se situe autour de 900 heures, elle a recueilli l'accord des participantes et des participants.

Organisation des stages de formation

Toutes les participantes et tous les participants sont d'accord avec la tenue de stages de formation en milieu de travail. Cependant, ils sont conscients de la difficulté de trouver des lieux de stage, compte tenu du nombre restreint de CLSC, de leur capacité d'accueil limitée et de la surcharge de travail du personnel, des réticences des usagers et de celles des auxiliaires familiales et sociales qui sont sur la liste de rappel.

Pour contrer ces difficultés, on a fait les recommandations suivantes :

- Que l'on approche une vingtaine de CLSC, situés aux points de service de la carte des enseignements, et qu'on les convainque de l'importance de former une relève chez les auxiliaires familiales et sociales.

- Que les stagiaires soient encadrées par le milieu scolaire et non pas prises en charge par le personnel des CLSC.

- Que les responsables du maintien à domicile s'assurent que les interventions à domicile effectuées par les stagiaires n'enlèvent pas de travail aux auxiliaires qui sont sur la liste de rappel, mais soient des interventions qui fassent partie de la tâche des auxiliaires permanentes.

- Que la responsabilité de convaincre l'usager d'accepter la présence d'une stagiaire soit remise entre les mains de l'auxiliaire familiale et sociale qui a habituellement la charge de l'intervention.

La possibilité d'établir des ententes entre le MSSS et le MEQ sous forme de contrat d'affiliation a intéressé les participantes et les participants qui se sont dits prêts à discuter des modalités d'une telle entente.

Perfectionnement et reconnaissance d'acquis

Pour répondre à l'inquiétude créée par la réforme en santé et services sociaux, en particulier par l'intégration des CSS par les CLSC, il a été suggéré qu'un cours de perfectionnement soit élaboré à l'intention des auxiliaires qui désireraient travailler auprès de familles en difficulté.

Par ailleurs, les participantes et les participants ont insisté pour que le Ministère utilise tous les moyens possibles pour permettre aux commissions scolaires de conserver dans leurs effectifs les élèves adultes, plus matures, plus expérimentées et plus motivées pour ce travail que les élèves plus jeunes. Les participantes et les participants ont une fois de plus rappelé que les CLSC continueront à favoriser l'engagement de personnes d'expérience et qu'ils mettent beaucoup d'espoir dans la reconnaissance des acquis extra-scolaires.

- Que les responsables du maintien à domicile s'assurent que les interventions à domicile effectuées par les stagiaires n'enlèvent pas de travail aux auxiliaires qui sont sur la liste de rappel, mais soient des interventions qui fassent partie de la tâche des auxiliaires permanentes.

- Que la responsabilité de convaincre l'usager d'accepter la présence d'une stagiaire soit remise entre les mains de l'auxiliaire familiale et sociale qui a habituellement la charge de l'intervention.

La possibilité d'établir des ententes entre le MSSS et le MEQ sous forme de contrat d'affiliation a intéressé les participantes et les participants qui se sont dits prêts à discuter des modalités d'une telle entente.

Perfectionnement et reconnaissance d'acquis

Pour répondre à l'inquiétude créée par la réforme en santé et services sociaux, en particulier par l'intégration des CSS par les CLSC, il a été suggéré qu'un cours de perfectionnement soit élaboré à l'intention des auxiliaires qui désireraient travailler auprès de familles en difficulté.

Par ailleurs, les participantes et les participants ont insisté pour que le Ministère utilise tous les moyens possibles pour permettre aux commissions scolaires de conserver dans leurs effectifs les élèves adultes, plus matures, plus expérimentées et plus motivées pour ce travail que les élèves plus jeunes. Les participantes et les participants ont une fois de plus rappelé que les CLSC continueront à favoriser l'engagement de personnes d'expérience et qu'ils mettent beaucoup d'espoir dans la reconnaissance des acquis extra-scolaires.

ANNEXE I

SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile
Nombre de modules: 19
Durée en heures: 960 **Code : 0000**
Valeur en unités: 64

SÉSAME		TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
000-000	1.	Situation à l'égard de la profession et de la démarche de formation	30	2
000-000	2.	Mesures d'hygiène et d'asepsie	30	2
000-000	3.	Exécution des tâches d'entretien domestique courant	30	2
000-000	4.	Notions sur les maladies les plus courantes	30	2
000-000	5.	Difficultés rencontrées par les personnes handicapées	30	2
000-000	6.	Principes et techniques de transfert et d'habillage	60	4
000-000	7.	Communication et relations interpersonnelles et interprofessionnelles	45	3
000-000	8.	Exécution des techniques de soins d'hygiène et de confort	45	3
000-000	9.	Exécution des tâches liées à l'alimentation	60	4
000-000	10.	Règles de l'éthique professionnelle	30	2
000-000	11.	Notions sur le développement de la personne	45	3
000-000	12.	Organisation d'activités récréatives et éducatives	15	1
000-000	13.	Notions de gérontologie et de gériatrie	30	2
000-000	14.	Notions de dynamique familiale	45	3
000-000	15.	Problèmes sociaux et ressources d'aide	60	4
000-000	16.	Réalisation de tâches liées à l'administration des affaires courantes	45	3
000-000	17.	Santé et sécurité du travail	30	2
000-000	18.	Premiers soins	30	2
000-000	19.	Planification de la recherche d'un emploi	15	1
000-000	20.	Participation à la prestation de soins et de services à domicile	60	4
000-000	21.	Établissement d'une relation de confiance avec une personne à domicile	75	5
000-000	22.	Prestation de soins et de services à domicile	120	8

* Une unité équivaut à 15 heures.
..... La ligne pointillée signifie la fin d'un bloc de 450 heures.

Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile.*

COMPÉTENCES DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile
Nombre de modules: 19
Durée en heures: 960
Valeur en unités: 64

Code : 0000

SÉSAME		ÉNONCÉ DES COMPÉTENCES	DURÉE	UNITÉS*
000-000	1.	Se situer par rapport à la profession et à la démarche de formation	30	2
000-000	2.	Appliquer des mesures d'hygiène et d'asepsie	30	2
000-000	3.	Exécuter des tâches d'entretien domestique courant	30	2
000-000	4.	Appliquer des notions sur les maladies les plus courantes	30	2
000-000	5.	Appliquer des notions sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées	30	2
000-000	6.	Appliquer les principes et les techniques de transfert et d'habillage	60	4
000-000	7.	Appliquer des notions de communication et de relations interpersonnelles et interprofessionnelles	45	3
000-000	8.	Exécuter des techniques de soins d'hygiène et de confort	45	3
000-000	9.	Exécuter des tâches liées à l'alimentation	60	4
000-000	10.	Appliquer les règles de l'éthique professionnelle	30	2
000-000	11.	Appliquer des notions sur le développement de la personne	45	3
000-000	12.	Organiser des activités récréatives et éducatives	15	1
000-000	13.	Appliquer des notions de gérontologie et de gériatrie	30	2
000-000	14.	Appliquer des notions de dynamique familiale	45	3
000-000	15.	Appliquer des connaissances sur les problèmes sociaux et les ressources d'aide	60	4
000-000	16.	Réaliser des tâches liées à l'administration des affaires courantes	45	3
000-000	17.	Appliquer les mesures de prévention relatives à la santé et à la sécurité du travail	30	2
000-000	18.	Dispenser les premiers soins	30	2
000-000	19.	Planifier sa démarche de recherche d'un emploi	15	1
000-000	20.	Participer à la prestation de soins et de services à domicile	60	4
000-000	21.	Établir une relation de confiance avec une personne à domicile	75	5
000-000	22.	Dispenser des soins et des services à domicile	120	8

* Une unité équivaut à 15 heures.
..... La ligne pointillée signifie la fin d'un bloc de 450 heures.

Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile.*

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

17-1903-00